

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 06 juillet 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2017

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elue : Georgette BARBET

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE : M RANTONNET, MME PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, MME QUIBLIER, M CALABRE, MME BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, M BONNEMAN, MME REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M SADOT, MME PRUNARET M TREMBLEAU, MME POULARD, M GUILLON, MME BARBET, MME SANTOS-MALSCH, MME ELLENBERGER, M LAMBERT, MME FAÏ, M KRETZSCHMAR, M GUIBERT, M RIVIER

MEMBRES REPRÉSENTÉS : MME SALEMBIER-MICHEL, MME JAUFFRET, M ROUX, MME D'HONNEUR, MME RODAMEL, MME JAMBON, MME DUMONT,

MEMBRE ABSENT : M CORTIAL,

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2017 N°1

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoir : 7

Nombre de votants : 32

Nombre de pour : 25

Nombre de contre : 7

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-10-DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

DÉCISION MODIFICATIVE 2017 N°1

Délibération n°2017-07-10

Rapporteur : Serge CALABRE

Le projet de Décision Modificative (DM) n°1 proposé au vote du conseil municipal apporte les modifications suivantes au Budget Primitif (BP) 2017 :

Section de fonctionnement :

En recettes : + 323 285,73 €

Ces recettes résultent :

- à hauteur de 83 438,73 € de l'apurement des rattachements de charges antérieures à 2017, les prestations associées à ces charges n'ayant en définitive pas été validées ou confirmées, (chapitre 77),
- à hauteur de 58 712 € d'un ajustement des recettes fiscales, faisant suite à la notification des bases prévisionnelles de 2017 par l'administration fiscale (chapitre 73),
- à hauteur de 181 135 € de l'inscription des allocations compensatrices de Taxe d'Habitation (+ 203 905 €) et d'un ajustement à la baisse de la recette de dotation globale de fonctionnement (- 22 770 €) (chapitre 74),

En dépenses : + 323 285,73 €

Le chapitre 65 est ainsi abondé de 30 000 € destiné à couvrir les frais d'installation et de déploiement d'une plate - forme de gestion des marchés publics.

Le chapitre 022 (dépenses imprévues) est minoré en conséquence de 30 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par une progression du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 323 285,73 € (chapitre 023).

Section d'investissement :

En recettes : + **1 010 801,13 €**

Cette section enregistre 3 recettes supplémentaires:

- la progression du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement pour un montant de 323 285,73 € (chapitre 021)
- l'attribution par la région Auvergne Rhône-Alpes d'une subvention de 30 000 € au titre de la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur l'espace public (chapitre 13),
- l'ajustement de l'indemnisation par l'assurance dommage-ouvrage SMABTP des désordres constatés sur l'ouvrage du gymnase Jean Boistard, pour un montant de 7 515,40 € (chapitre R 21).

La section enregistre un recours à l'emprunt de 650 000 €, destiné à financer une partie de l'acquisition de la parcelle foncière BN98 située 10 rue des écoles.

En dépenses : + **1 010 801,13 €**

Ces dépenses supplémentaires font suite à :

- l'acquisition de la parcelle cadastrée sous la référence BN 98, située 10 rue des écoles, pour 860 000 €, auxquels sont ajoutés à titre provisionnel 140 000 € pour couvrir les frais inhérents à l'acquisition, et notamment les frais de notaire (chapitre D21),
La commune a en effet fait part à la Métropole de sa volonté d'acquérir cette parcelle afin qu'elle exerce son droit de préemption au nom de la commune. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre plus large de la requalification globale du quartier du Châter. Elle permettra à court terme l'extension et le désenclavement du parking des trois oranges en prévoyant à terme une entrée et une sortie distincte par la rue des Ecoles débouchant sur l'avenue du Châter.
- la reprise d'un mur de l'ancien cimetière, pour 11 209 € (opération 981),
- une minoration technique des dépenses imprévues d'investissement (chapitre 020) de 407,87 €

Après DM1,

la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 15 241 951, 73 €.

la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 5 450 511,13 €

Les dépenses imprévues de fonctionnement s'élèvent à 120 000 €

Les dépenses imprévues de la section d'investissement s'élèvent 87 640,58 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 2 798 724,08 €.

Le recours à l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 650 000 €.

Les crédits votés au BP 2017, puis en DM1 sont rappelés ci après (voir page suivante).

Accusé de réception en préfecture 069-216900894-20170706-Delib2017-07-10- DE Date de télétransmission : 11/07/2017 Date de réception préfecture : 11/07/2017
--

Décision modificative n°1 de 2017

BP 2017 → DM 1		Section de Fonctionnement			
		dépenses		recettes	
chapitre	BP 2017	DM1	BP + DM1	chapitre	BP 2017
					DM1
					BP + DM1
011 charges à caractère général	2 759 500,00		2 759 500,00	013 atténuation de charges	62 983,00
012 charges de personnel	7 472 800,00		7 472 800,00	produits des services	1 122 535,00
014 atténuation de produits	301 802,00		301 802,00	73 impôts et taxes	9 214 501,00
022 dépenses imprévues	150 000,00	-30 000,00	120 000,00	74 dotations et participations	2 070 889,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	447 844,65		447 844,65	75 autres produits de gestion courante	7 700,00
65 autres charges de gestion courante	1 104 381,00	30 000,00	1 134 381,00	042 opération d'ordre de transfert	60 580,00
66 charges financières	195 000,00		195 000,00	77 recettes exceptionnelles	5 781,32
67 charges exceptionnelles	11 900,00		11 900,00	002 résultat reporté définitif	2 373 716,68
sous total charges fonct avant virement	12 443 227,65	323 285,73	12 443 227,65	total des recettes de fonctionnement	14 918 666,00
023 virement à la section d'investissement	2 475 438,35		2 475 438,35		
total dépenses de fonctionnement	14 918 666,00	323 285,73	15 241 951,73		
Section d'investissement					
		dépenses		recettes	
chapitre	BP 2017	DM1	BP + DM1	chapitre	BP 2017
					DM1
					BP + DM1
20 immobilisations incorporelles	248 336,00		248 336,00	10 dotations fonds divers et réserves	190 000,45
204 subventions d'équipement versées	62 421,00		62 421,00	1068 affectation du résultat	561 880,55
21 immobilisations corporelles	1 274 728,00	1 000 000,00	2 274 728,00	13 subventions d'investissement	10 500,00
23 immobilisations en cours	0,00		0,00	204 subventions d'équipement reçues	0,00
opérations	1 038 500,00	11 209,00	1 049 709,00	21 immobilisations corporelles	220 500,00
27 autres immobilisations financières	0,00		0,00	16 emprunts	0,00
RAR dépenses	438 245,96		438 245,96	16 449 revolving	350 000,00
16 emprunts	571 670,00		571 670,00	024 produits des cessions	0,00
16 449 revolving	350 000,00		350 000,00	RAR recettes	146 934,00
020 dépenses imprévues	88 048,45	-407,87	87 640,58	021 virement de la section de fonctionnement	2 475 438,35
001 déficit d'investissement reporté	270 567,59		270 567,59	040 opérations d'ordre de transfert entre section	447 844,65
040 opérations d'ordre de transfert entre section	60 580,00		60 580,00	041 opérations patrimoniales	36 612,00
041 opérations patrimoniales	36 612,00		36 612,00	001 excédent d'investissement reporté	0,00
total dépenses d'investissement	4 439 710,00	1 010 801,13	5 450 511,13	total des recettes d'investissement	4 439 710,00
					1 010 801,13
					5 450 511,13

de réception en préfecture
 069-216900894-20170706-Delib2017-07-10-
 DF
 Date de télétransmission : 11/07/2017
 Date de réception préfecture : 11/07/2017

Il est proposé à l'assemblée délibérante de délibérer et voter la présente décision modificative N°1 au BP 2017.

Vu l'avis de la commission Finances en date du 29 juin 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DELIBÉRÉ,**

VOTE la décision modificative n°1 telle que présentée.

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : + 323 285,73 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : + 1 010 801,13 €, **A LA MAJORITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 06 JUILLET 2017**

**Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**



Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20170706-Delib2017-07-10-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017